

La séance des délégué-es du personnel est votre lieu d'expression  
N'hésitez pas à nous solliciter, le SNU posera vos questions et réclamations

## GPEC et transition professionnelle

Il est prévu le maintien de la bi-compétence ou de l'activité GDD pour les collègues en transition professionnelle au plus tard en mars/avril 2018, afin de laisser une marge de manœuvre aux ELD. Chaque DT a fait sa propre analyse de la charge sur son territoire afin de déterminer les besoins. Une nouvelle photographie sera faite en novembre qui sera peut être de réajustements. Tous les plans de formation pour la transition professionnelle sont actés, mais ils ne pourront pas tous démarrer dans le dernier trimestre 2017. Un point d'étape sera prévu en CE.

**La nécessité de maintenir la compétence indemnisation prouve bien que nous avons raison d'alerter sur la réalité du terrain.**

Désormais, les collègues souhaitent au plus vite ne plus être tributaires des marges de manœuvre et être pris le plus rapidement en considération au niveau professionnel (se former, se positionner sur une modalité, mettre en œuvre le CEP, chantiers transverses...)

JE VIENS  
DE FINIR  
UNE FORMATION LONGUE  
POUR UN MÉTIER QUI  
N'EXISTE DÉJÀ PLUS...



TOUT VA  
TRÈS VITE !

## Activités Indemnisation

**Lors de la séance DP de septembre, le SNU a émis une grosse alerte concernant les répercussions des dysfonctionnements de la dématérialisation et la sous traitance à TESSI sur l'activité GDD.**

Il a été répondu par une organisation syndicale, à la place de la direction, que les bs non saisis sur un contrat ouvert, les AE mal renseignées etc... ne font pas partie de la liste de la fiche D7 du contrôle interne et donc n'apparaissent pas en anomalies et forcément n'amènent pas d'actions correctives.

De plus, lorsqu'il a été évoqué lors de la séance d'octobre toutes les activités réalisées entre deux, réponse laconique de la direction que ces activités sont codifiées sous RDVA par GDC ou BODOS.

**Nous nous interrogeons donc sur la visibilité qu'à la Direction de ces « vrais » problèmes quand ils nous avancent un taux de conformité de 97% pour TESSI et n'identifie pas « les multi- tâches ».**

Il faut donc continuer à alerter non seulement vos ELD mais aussi vos élu-es. Nous continuerons à intervenir sur ce sujet



## Ne pas s'enfermer (ou être enfermé) dans une modalité

C'est notre DRH qui l'affirme : la direction doit permettre aux collègues de ne pas s'enfermer dans une modalité. Les ESA/EPA sont les lieux d'expressions permettant d'actionner les leviers pour formuler sa demande. Il faut valoriser les candidatures en interne avant de flécher dans BDE. Les ELD ont cette marge de manœuvre ! Malgré tout, le tableau n'est pas aussi idyllique, au contraire. **Faites part à vos élu-es des situations de blocage**



# Délégué-es du personnel du 13 octobre 2017

05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

[www.snufefisu.fr](http://www.snufefisu.fr)  
[syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)

## Objectifs individuels

Les délégué-es du personnel SNU s'attachent au cours des différentes instances à pointer les dérives de certains managements, non pas pour stigmatiser les encadrants mais au contraire pour avoir des consignes claires de la Direction sur les pratiques qui peuvent s'appliquer ou non. Donc, oui nous pouvons faire remonter « en off » les déviations mais un message clair de la Direction Régionale envers ses ELD et ses équipes permettent aussi de les sécuriser.

**Donc pour rappel : il n'y pas d'objectifs individuels à Pôle Emploi et aucune consigne en ce sens selon la Direction**

Nous avons donc demandé à la Direction régionale l'arrêt des initiatives locales de création de tableaux visibles de tous, mettant en concurrence les collègues ou de fiches justifiant de ses prescriptions du jour. La Direction Régionale souhaite que nous lui fassions remonter tous les cas où ces initiatives perdurent afin de travailler en direct avec les ELD concernées.



## Taille des portefeuilles suivis

**A nouveau le SNU interpelle la direction sur la taille hallucinante des portefeuilles suivi !!**

Certains atteignent 1000-1300 DE (rattachés ou non), les agences concernées sont connues. Les agent-es disent ne plus pouvoir rendre le service et perdre le sens de leur travail, ne plus faire que répondre aux mail-net. Certains souhaitant même changer de modalité.

La Direction s'était engagée lors de séances précédentes à prendre le sujet en main, mais rien n'a changé.

M. le DRH répond qu'il prend au sérieux l'alerte du SNU...(suivi d'effet ?)

**Mais à quand une vraie réponse de la direction, permettant aux agent-es de travailler au mieux !**

Le SNU reste pugnace sur ce sujet. N'hésitez pas à nous faire remonter vos difficultés, la réalité des difficultés de votre travail en lien avec la QVT....

## RRA/ groupes de pair

**Avec le nouveau mode d'appropriation par Lynk, nous alertons sur le fait de ne pas isoler les RRA (déjà sur une activité spécifique).**

Nous avons rappelé la nécessité de pouvoir continuer à échanger entre pairs, au-delà des réunions techniques qu'il faut maintenir. Mr le DRH est conscient de ce sujet qui sera abordé au prochain CODIR. Les appropriations seront bien sur 3 demi-journées afin de maintenir la transversalité du RRA.

## Missions des services civiques

La Direction Régionale rappelle fermement que les services civiques ne doivent pas remplacer les agents absents ou en fin de CDD/CAE sur les PAG. Cela ne peut faire partie de leur fiche de poste. La réflexion sur l'évolution du Pôle appui Gestion est toujours en cours...

## Fin de mission/Passage de relais

Même si nous sommes dans un Etablissement « où tout va très vite », la qualité de service que nous rendons aux demandeurs d'emplois nécessite que l'on prenne parfois du temps !. Les missions CSP ou AIJ/EIJ sont des accompagnements spécifiques qui méritent un passage de relais identifié entre les collègues qui terminent et reprennent ces missions. La DR rappelle que c'est à l'ELD de le proposer et le planifier en amont. Aux ELD qui ne l'avaient pas prévu, une séance de rattrapage est possible.

## Jours de fractionnements agents publics

Le SNU a demandé si les jours de fractionnement des agent-es publics pourront être posés en janvier-février 2018 ?

Le DRH a tout d'abord répondu non car le dépôt dans le CET est possible. Mais suite à nos arguments tels que ce report avait été possible les années précédentes, il répond étudier le sujet et revenir vers nous à la prochaine séance (au cas par cas !)

Vos élu-es continuent de défendre vos intérêts. La prochaine séance des Délégué-es du Personnel aura lieu le **10 novembre 2017**  
[syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)